ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD

Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

Timor oriental

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2024-08-30

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)	Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C	22 février 2018	Oui
A - 71.8% B - 24.8% C - 3.4%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B	22 février 2018	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B	22 février 2020	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C	22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C	22 août 2022	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique	22 février 2019	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique	22 février 2021	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique	22 août 2022	Non

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 30 août 2024	Non
Notified Art. 10.4.3	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Non
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Non
Renseignements sur l'assistance			
Notified Art. 22.3			Non

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	A		au plus tard le 30 août 2024
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 30 août 2024
1.3	Points d'information	A		au plus tard le 30 août 2024
1.4	Notification	A		au plus tard le 30 août 2024
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 30 août 2024
2.2	Consultations	A		au plus tard le 30 août 2024
3	Décisions anticipées	A		au plus tard le 30 août 2024
4	Procédures de recours ou de réexamen	B	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2026
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 30 août 2024
5.2	Rétention	A		au plus tard le 30 août 2024
5.3	Procédures d'essai	A		au plus tard le 30 août 2024
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 30 août 2024
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 30 août 2024
6.3	Disciplines en matière de pénalités	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2026
7.1	Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 30 août 2024
7.2	Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 30 août 2024
7.3	Séparation de la mainlevée	B	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.4	Gestion des risques	B	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2026
7.5	Contrôle après dédouanement	B	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2026
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	A		au plus tard le 30 août 2024
7.7	Opérateurs agréés	B	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
7.8	Envois accélérés	B	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2025
7.9	Marchandises périssable	B	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	A		au plus tard le 30 août 2024
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 30 août 2024
10.1	Formalités	A		au plus tard le 30 août 2024
10.2	Acceptation de copies	A		au plus tard le 30 août 2024
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 30 août 2024
10.4	Guichet unique	A		au plus tard le 30 août 2024
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 30 août 2024
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 30 août 2024
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 30 août 2024
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 30 août 2024
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 30 août 2024
11	Transit	A		au plus tard le 30 août 2024

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 30 août 2024

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/TLS/1	2025-02-28	Categories A, B, C notification

6.3 Disciplines en matière de pénalités

C

6.3.1
6.3.2
6.3.3
6.3.4 (a), (b)
6.3.5
6.3.6
6.3.7

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Human resources/Training:
• Capacity building and training for Customs officials on the implementation and application of this provision

Étiquettes: *Ressources humaines et formation*

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 27 septembre 2025
Mis à jour le 18 mars 2025

2025 © TFAD - http://www.tfadatabase.org